La législation environnementale d'application pour les entreprises n'est pas seulement complexe et astreignante mais en plus elle change régulièrement.
Faire une analyse des risques professionnels et une gestion efficace et pragmatique de ces risques méritent l'expérience d'un expert externe. Prévenir mais aussi gérer les problèmes de contamination des sols et des eaux souterraines le demande également.
ESHER est un bureau de conseils et d'études indépendant ayant plus de 20 ans d'expérience en matière d'assistance administrative et scientifique pour des entreprises en Wallonie, en Région Bruxelloise et en Flandres.

VOTRE CONSEILLER EN ENVIRONNEMENT

UN APERÇU DE NOTRE DÉPARTEMENT

La gestion environnementale est essentielle pour une politique durable.
Une stratégie environnementale adéquate vous procure une valeur ajoutée maximale. **ESHER** vous assiste pour une approche sur mesure de votre entreprise qui non seulement tient compte de la législation mais également des coûts, un emploi du temps efficace et des éventualités commerciales.

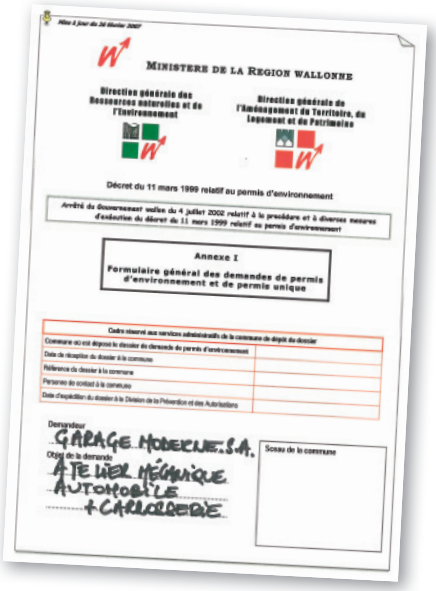
MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Annexe I

Formulaire général des demandes de permis d'environnement et de permis unique

- **ESHER** est expert agréé en **gestion des sols pollués** dans les trois régions. Dans ce domaine, notre grande expérience nous permet d'offrir à nos clients une approche pragmatique intégrant leurs projets et visant à limiter les coûts. Nous pouvons vous conseiller à tous les stades de votre dossier: questions préalables sur la législation ou sur vos obligations, contacts avec l'administration, études de sol (indicative, orientation, reconnaissance, caractérisation ou descriptive), projets d'assainissement ou de réhabilitation de sites pollués, rédaction du cahier des charges, suivi de l'assainissement, rapports d'état des lieux et d'évaluation finale, etc.

- **ESHER** vous procure des coordinateurs environnementaux externes agrées qui prennent à leur compte les obligations légales. Un coordinateur externe est bien souvent avantageux en termes de coûts. Nos conseillers peuvent également assister votre coordinateur environnemental interne.

- **ESHER** vous prépare un dossier solide pour vos **demandes de permis d'environnement (classe 1A, 1B et 2 en région de Bruxelles Capitale / classe 1 et 2 en région wallonne) ou déclaration (classe 3)**. Nous vous assistons tout au long de la procédure. Nous nous entretenons avec l'autorité délivrant l'autorisation et les parties prenantes. Nous surveillons les délais importants pour votre dossier. Pour les dossiers compliqués, nous organisons une concertation avec les autorités compétentes. Nous sommes également agréés pour la réalisation d'**études d'incidences**.

- **ESHER** vous assiste dans tous les domaines où la législation environnementale se présente. Nous soignons d'une manière efficace et rapide toute votre **administration environnementale** (déclaration Val-I-Pac/ Fost Plus, déclaration des taxes sur les eaux usées, rapportage EPER, ...).

- **ESHER** vous conseille sur tous les **thèmes** qui surviennent dans la **législation environnementale**. Est-ce que les activités de mon entreprise sont couvertes par le permis d'environnement? Quels gaz réfrigérants sont encore permis? Est-ce que mon entreprise est une usine Seveso? Est-ce que mes installations correspondent aux meilleures techniques disponibles? Suis-je contraint d'effectuer une étude de pollution des sols? Les experts d'**ESHER** peuvent répondre à toutes ces questions.

- **ESHER** vous conseille lors de différends ou de contentieux aussi bien avec les services d'inspection que d'autres parties tierces (acheteurs, fournisseurs, voisins ...). Pour des dossiers juridiques, nous conseillons en tant qu'expert indépendant.

- **ESHER** vous aide à implanter un **système de management** environnemental lorsque vous décidez de l'ancrer dans votre entreprise. ISO 14001 et EMAS vous soutient aussi bien pour faire appliquer la législation environnementale et améliorer en continu vos prestations environnementales que pour limiter et réduire les coûts et risques afférents. Nos experts savent adapter les principes de la gestion environnementale à votre gestion de qualité existante.

- Les conseillers d'**ESHER** effectuent des **audits** environnementaux. Lors d'un **audit de conformité** nous vérifions si votre entreprise respecte les législations environnementales en vigueur. Nos experts rédigent un rapport d'audit détaillé et proposent des solutions aux problèmes constatés.

Vous voulez d'amples informations sur tous nos services?
Prenez contact avec les conseillers d'ESHER (conseil@esher.be).
Sur www.esher.be vous trouvez également un aperçu de nos autres services.

ESHER

ESHER SPRL
Rue Van Elewyck 35
1050 Bruxelles
TÉL 02 646 26 76
FAX 02 647 81 50

Rue de Joie 21
4000 Liège
TÉL 04 252 53 95
FAX 04 252 91 57

Sint Annaplein 33
9000 Gent
TEL 09 265 86 86
FAX 09 265 86 87

H. Spilleboutdreef 2
8800 Roeselare
TEL 051 26 33 30
FAX 051 26 33 31